

**DIVISION du 1<sup>er</sup> degré – D1D**

Réf. : 2023-51

Affaire suivie par : Gérard MILÉSI et Ulrich  
 MASSALA

Bureau du gestion collective – mobilités,  
 affectations, promotions et avancement – D1D1

☎ : 01.71.14.27.51

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
<b>A</b>	92	DDCS
	95	78
	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
<b>A</b>	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
<b>I</b>	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
<b>A</b>	EREA	
<b>A</b>	ERPD	

**Nature du document :**

Nouveau

Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 2 p.  
 Annexe 1 p.  
 Total 3 p.

Nanterre, le 19 octobre 2023

**Frédéric FULGENCE,**  
**Directeur académique**

à

**Mesdames et messieurs les instituteurs**  
**Mesdames et messieurs les professeurs**  
**des écoles**  
**s/c**

**Mesdames et messieurs les inspecteurs**  
**de l'Éducation nationale**

**Mesdames et messieurs les principaux**  
**de collèges comportant une SEGPA**

**Mesdames et messieurs les directeurs**  
**d'établissements spécialisés**

**Objet :** Circulaire DSDEN92-D1D n° 2023-51 relative au mouvement sur  
 postes à profil (PoP) du 1<sup>er</sup> degré – rentrée 2024

**Référence :** [BOEN spécial n°39 du 19 octobre 2023](#)  
[Lignes directrices de gestion ministérielles du 25-10-2021](#)  
[relatives à la mobilité des personnels du ministère de](#)  
[l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports](#)  
[Note de service du 12 octobre 2023 relative à la mobilité](#)  
[des personnels enseignants du premier degré](#)

**POINTS CLÉS : Définition des conditions modalités et calendrier du  
 mouvement PoP 2024 (mouvement sur poste à profils)**

**NOUVEAUTÉS : Saisie maximale de 6 vœux classés par ordre de  
 préférence**

**CALENDRIER :**

**Fin de la saisie des vœux le 29 novembre à 12h**

**CONTACT en cas de difficultés : bureau D1D1 : [ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr](mailto:ce.dsden92.mvtpop@ac-versailles.fr)**

Je vous informe que l'expérimentation d'un mouvement  
 interdépartemental sur postes à profil est reconduite. Ce dispositif  
 appelé « mouvement PoP » est organisé en parallèle des opérations de  
 mouvement interdépartemental. Les dispositions en vigueur en matière  
 de candidature sont présentées dans le Bulletin Officiel de l'Éducation  
 Nationale spécial n°39 du 19 octobre 2023.

## I. Objectifs, principes, règles de gestion :

L'objectif de ce dispositif est de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des écoles: besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier.

Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où le poste est proposé).

## II. Quelques points d'attention :

### a) Public concerné :

Seuls les instituteurs et professeurs des écoles titulaires au 1<sup>er</sup> septembre 2023 peuvent participer au mouvement PoP. Le calendrier du mouvement PoP se trouve joint à cette circulaire (annexe 1).

**La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement PoP est de trois ans.** À l'issue de ces trois années, les enseignants qui souhaiteront muter pourront participer au mouvement intra départemental ou interdépartemental (avec une bonification de 27 points cumulable avec les autres bonifications pour le mouvement inter départemental).

### b) Procédure d'accès par Internet à l'outil de saisie des candidatures Colibris :

L'accès à l'application Colibris se fait via les étapes suivantes :

- Se connecter à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/iprof.html>
- Cliquer sur l'académie d'affectation présentée dans la carte de France
- S'authentifier avec son « compte utilisateur » et son « mot de passe » puis valider en cliquant sur « connexion »
- Cliquer sur l'icône « I-Prof »
- Cliquer sur le bouton « Les services » puis sur le lien « Siam » pour accéder à l'application Siam 1<sup>o</sup> degré. Dans cette rubrique l'enseignant doit sélectionner la rubrique « Mouvement PoP »

En cas de problème de connexion, vous pouvez contacter l'assistance informatique par courriel : [assistance.iprof@ac-versailles.fr](mailto:assistance.iprof@ac-versailles.fr) ticket CARINA ou par téléphone : 01 30 83 43 00

### c) Candidatures et suivi des demandes :

Les enseignants consultent les fiches de postes proposées au mouvement PoP pour la rentrée scolaire 2024 et formulent des vœux via l'application Colibris du 8 au 29 novembre 2023. Ils peuvent formuler jusqu'à 6 vœux maximum qu'ils doivent saisir par ordre de préférence.

Le candidat devra joindre à sa candidature son curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation, ainsi que, le cas échéant, tout justificatif (titre ou certification) exigé pour le poste auquel il candidate. Il est précisé que les candidats ne peuvent déposer, en plus de la lettre de motivation et du CV que deux documents maximum. Aucun enseignant ne peut se porter candidat sur un poste avec une exigence particulière sans être d'ores et déjà titulaire du titre requis.

Les enseignants dont la candidature est sélectionnée pour un entretien avec la commission de sélection en seront informés par courriel. Ces entretiens seront organisés entre le 30 novembre 2023 et le 23 janvier 2024.

Suite aux entretiens de la commission de sélection, les candidats avec un avis favorable au recrutement sont classés par celle-ci en fonction de l'adéquation de leur profil avec le poste.

Les enseignants inéligibles (enseignants non titulaires) ou ceux dont la candidature n'est pas recevable (absence de transmission du justificatif requis dans les délais) en seront informés par courriel. Ceux dont la candidature n'est pas sélectionnée pour un entretien, ou ceux qui ne sont pas classés par la commission de sélection à l'issue de l'entretien, seront également destinataires d'un courriel individuel.

Les enseignants ayant obtenu un poste au mouvement PoP et ayant en parallèle participé au mouvement interdépartemental verront leur candidature au mouvement interdépartemental annulée dès leur acceptation du poste au mouvement PoP.

Signé

Frédéric FULGENCE

## ANNEXE 1 : CALENDRIER DES OPERATIONS

